

Compte-rendu du Conseil Municipal du 3 avril 2023

Tenu à 18h30 en Mairie de Légny

Présents : Mesdames Nicole Boyer, Delphine Favre, Sylvie Jovillard, Christine Louis, Michelle Ratton et Fabienne Rodet – Messieurs Laurent Poudroux & Olivier Thevenet

Absents excusés : Monsieur Laurent Aulas, Mesdames Nathalie Banes, Marjolaine Charensol et Véronique Franceschi

Pouvoirs : Mme N.Banes donne pouvoir à Mme N.Boyer, Mme M.Charensol donne pouvoir à Mme S.Jovillard, Mme V.Franceschi donne pouvoir à Mme D.Favre. Le pouvoir donné par Mr Aulas à Mme Franceschi, finalement absente, ne peut être pris en compte.

Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 6 février 2023 : les membres du Conseil n'ayant fait part d'aucune correction, ce compte-rendu est validé.

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme Christine Louis

I. Délibérations à l'ordre du jour

Mme le Maire valide auprès du conseil municipal leur accord pour ajouter une nouvelle délibération à l'ordre du jour, projet de délibération portant sur le renouvellement de la convention ADS avec la CCBPD, qui a été adressé à l'ensemble des membres du conseil, après l'envoi de la convocation.

En introduction de ces délibérations, Mme le Maire souligne que la 1^{ère} fois pour un vote de budget de Légny, la commune ne dispose pas du compte de gestion établi par la Trésorerie. Ce qui ne permettra pas ce jour de soumettre au vote l'approbation du compte de gestion et du compte administratif.

Il sera donc soumis à la décision du conseil un résultat provisoire d'exercice, susceptible d'être ajusté aux vues des directives de la trésorerie. Cette situation n'empêche pas le vote du budget prévisionnel 2023

Délibération 2023-08 : Vote des taux d'imposition 2023

Le conseil municipal lors de sa réunion de travail du budget a décidé de maintenir à l'identique des taux d'imposition par rapport à 2022 à savoir

- 26,12% pour le foncier bâti
- 28,27% pour le foncier non bâti

Le conseil entérine sa décision ce jour par un vote à l'unanimité.

Délibération 2023-09 : Sollicitation d'une subvention DETR pour la réalisation des commerces des Ponts-Tarrets

Dans l'objectif de réaliser les travaux d'aménagement des commerces aux Ponts-Tarrets sur l'exercice 2023 avec un démarrage prévisionnel du chantier en septembre, il est décidé de solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) au titre de la Construction/aménagement d'un bâtiment communal en vue du maintien des commerces de proximité, acquisition/rénovation de locaux commerciaux vacants.

Partant d'un montant Ht de travaux prévisionnels de 312375 euros, il est sollicité une DETR de 93.000 euros affectée au budget d'investissement

Délibération 2023-10 : Budget prévisionnel 2023

Dans le cadre actuel, ce budget est construit à partir d'un résultat provisoire (excédentaire) et d'un montant de dotations d'état non connues au moment de l'élaboration du budget mais reçues ce jour de conseil.

Les restes à réaliser (dépenses engagées en 2022 mais non réglées avant la clôture de l'exercice) et les recettes attendues (subventions acquises mais non encore perçues) sont intégrées au budget 2023 pour un montant en investissements de dépenses en RAR de 54785,96 et de recettes en RAR de 32339 euros.

Concernant le budget de fonctionnement

En recettes : par prudence, ce budget se base sur le montant des dotations 2022, sur un montant de taxe additionnelle sur les droits de mutation volontairement plus bas que l'an passé et que les autres années. Seules les recettes fiscales nous ont été confirmées et c'est le montant indiqué au budget qui y figure. Nous restons donc à ce stade dans un volume de recettes prudent avec une affectation du résultat provisoire 2022 estimé à 280471,89 euros.

En dépenses, par mesure de sécurité, une enveloppe de 10.000 euros a été provisionnée pour dépenses imprévues, une augmentation maîtrisée des dépenses en matière de fluides a été budgétée, une enveloppe pour un événement culturel a été prévue (en plus du spectacle gospel à l'église programmé lors des journées du patrimoine), ainsi qu'un poste important pour la réalisation de documents de communication auprès de la population (en lien avec l'élaboration du PLU ou la diffusion du DICRIM -document d'information communal sur les risques majeurs). Enfin, une enveloppe a été prévue sur les charges de personnel pour permettre le recrutement à mi-temps d'une secrétaire de mairie (co-partagée avec une autre collectivité) si le cas se présentait.

Concernant les subventions aux associations, sont reconduites les subventions aux structures locales : ADMR, l'Amicale des personnes âgées de la maison retraite Jean Borel, l'association départementale des veuves de guerre, l'association Cap Génération (épicerie solidaire et aide aux jeunes) et les jeunes sapeurs pompiers).

Concernant le budget d'investissement

En recettes, il est prévu à ce jour un report de la section de fonctionnement à la section d'investissements de 272.000 euros environ. Figurent également le montant de FCTVA validé par les services de l'Etat de 12531 euros, la demande de subvention prévisionnelle de DETR précédemment votée, une subvention prévisionnelle auprès du département de 50000 euros (toujours pour l'opération des commerces aux Ponts-Tarrets) et la subvention acquise de l'Agence de l'Eau au titre du Schéma directeur des eaux pluviales dans le cadre de la révision de notre PLU).

En dépenses, ont été budgétés les projets suivants :

Remboursement des annuités d'emprunt : Cette année, trois emprunts seront remboursés :

- Emprunt généré pour la construction de la crèche (dernière échéance en 2027)
- Emprunt sollicité pour les travaux de mise en séparatif EP/EU
- Emprunt sollicité pour l'acquisition des lots de commerces aux ponts-tarrets

Sur le cadre de vie :

- Sécurisation entrée de village (subvention amendes de police obtenue en 2022)
- Végétalisation des Ponts-Tarrets
- Sollicitation d'un bureau d'études pour l'aménagement de la Place
- Réfection marquage voirie (passage piétons, dents de requin ralentisseurs chemin de St Paul...)
- Projet plantations avec les élèves de la MRF de Chessy
- Enveloppe également prévue pour un équipement de jeux pour les jeunes

Sur la révision du PLU : Par prudence a été budgétée la totalité des dépenses restantes concernant les honoraires du bureau d'étude et l'intervention du bureau en charge de l'élaboration du schéma des eaux pluviales

Sur les bâtiments scolaires : Des travaux de changements de serrure, cuve de récupération des eaux pluviales, achat de vélos pour enfants, mise en route de la CTA et de la ventilation-régulation chauffage sont prévus.

Pour le matériel : Est budgété l'acquisition d'un désherbeur électrique et une enveloppe est prévue pour l'achat d'un petit camion pour l'agent technique communal

Pour les bâtiments publics, sont budgétés les travaux sur l'Eglise (déviation des eaux pluviales et reprise des descentes d'eaux), la réalisation des placards de rangements pour la mairie, l'acquisition d'un nouveau réfrigérateur pour la salle des fêtes et les travaux de renforcement de la voute (entrée des appartements communaux sur la Place)

Pour les commerces aux ponts-tarrets : Une 1^{ère} enveloppe sur cet exercice est budgétée pour un démarrage de chantier annoncé à la rentrée 2023.

Pour les travaux de réseaux : Une enveloppe de 7840,76 euros est prévue pour solder des travaux 2022. De même, il est prévu une enveloppe de 10.000 euros pour dépenses imprévues.

Les membres du Conseil après avoir partagé une nouvelle fois l'ensemble de ce budget, confirment à l'unanimité leur accord sur le budget 2023 selon l'équilibre dépenses-recettes suivant :

- En fonctionnement à 778.304,89 euros
- En investissement à 521914.92 euros

Délibération 2023-11 : Convention ADS 2023-2025 avec la CCBPD

La communauté de communes Beaujolais Pierres-Dorées propose depuis plusieurs années à ses communes membres une aide à l'instruction des documents d'urbanisme moyennant un forfait selon la nature du dossier instruit. Une nouvelle convention, réactualisée, est soumise aux communes qui souhaitent bénéficier de cet accompagnement.

Après avoir pris connaissance des documents transmis par mail, les membres du Conseil Municipal, se prononcent à l'unanimité favorables à la reconduction de cette convention et autorisent Mme le Maire à signer la convention.

II. Compte-rendu des commissions et informations diverses

Ecole : S.Jovillard fait une synthèse du conseil d'école qui s'est tenu le 21 mars dernier : 63 élèves inscrits (nouvelles inscriptions en cours d'année). Plusieurs projets de sorties sportives, participation à des prix littéraires, une résidence artistique accueillie avec des ateliers pour le cycle 3, une intervention en cycle 2 d'une professionnelle de gestion des émotions, le Plan Vélos pour lequel notre école est pilote sur la circonscription, une sortie fin d'année prévue au Musée des Confluences. Des actions en lien avec le Sou des Ecoles (marché de Noël, Brocante en juin prochain) et un projet de labellisation Ecole E3D (développement durable)

Marathon de la Biodiversité : M.Ratton rappelle que la Commune de Légny participe à cet appel à projets porté par la CCBPD. Des haies et une mare ont été réalisés avec la Sté de Chasse sur le terrain communal mis à disposition du ball-trap. De nouvelles plantations devraient être prévues sur ce secteur sur un terrain privé. Il reste encore un potentiel important de plantations possibles.

Assainissement : M.Ratton indique qu'a eu lieu lors du dernier conseil syndical, la présentation du DOB (document d'orientation budgétaire). Le vote du budget est prévu le 11 avril prochain. Le conseil municipal a fait le choix de reporter la 3^{ème} tranche de travaux de mise en séparatif EU/EP après l'approbation du nouveau PLU.

Culture : M.Ratton rapporte les projets de la commission intercommunale sur la culture qui travaille sur un projet de café-théâtre pour 2024 et d'un agenda culturel mutualisé.

Syndicat des Eaux : L.Poudroux rappelle les travaux de changement de colonne d'eau en limite de Légnay et du Breuil sur le secteur de Boitrolles, et d'une portion de la colonne d'eau entre Légnay et le Val d'Oingt.

Musée Espace Pierres Folles : D.Favre fait part de la tenue de la 1^{ère} commission intercommunale qui s'est constituée pour travailler sur le projet de fonctionnement du Musée, avec la création de plusieurs sous-groupes thématiques (restauration, fonctionnement général, communication...)

SIVU Jean Borel : C.Louis rend compte de la dernière réunion du SIVU qui a confirmé que le projet de réhabilitation du site actuel était acté avec la construction d'un nouveau bâtiment sur des parcelles jouxtant la Maison de retraite. Ces travaux seront portés par l'OPAC. Le SIVU resterait propriétaire du site. Dans le cadre de cette réhabilitation, les résidents bénéficieront de chambres individuelles et une unité Alzheimer est également prévue.

Voie du tacot : N.Boyer rappelle qu'une action de promotion et de valorisation de la Voie du Tacot est en cours portée par le Département du Rhône. Un film vidéo a été réalisé (il sera mis en ligne sur le site de la commune de Légnay). Une signalétique commune et du mobilier commun en bois seront également installés tout le long du parcours.

Actions jeunes : S.Jovillard partage le travail du CMJ avec la réalisation des panneaux de sensibilisation sur les crottes de chiens, leur participation à la Journée Intercommunale des CMJ qui a fait émerger plein de belles idées. S.Jovillard indique également avoir découvert lors de l'évènement des Rencontres Entreprises-Jeunes l'existence du TUMO (Centre de création numérique à Charbonnières porté par la Région Auvergne Rhône-Alpes) et propose à la commission jeunes de soumettre l'idée d'un déplacement organisé pour découvrir ce site qui propose plein d'ateliers découverte gratuits.

Caserne des Pompiers : C.Louis annonce la création d'un évènement porte-ouvertes le 13 mai de 10h00 à 17h00 avec des ateliers de sensibilisation aux gestes 1^{er} secours.

La séance est levée à 19h36

Compte-rendu visé le
Par la secrétaire de séance Mme Christine Louis
Signature

